

No. 2891. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT BETWEEN DENMARK AND ISRAEL FOR RECIPROCAL EXEMPTION FROM INCOME TAX AND ALL OTHER TAXES ON INCOME DERIVED FROM THE EXERCISE OF SHIPPING ACTIVITIES AND THE OPERATION OF AIRCRAFT SERVICES TEL AVIV AND JERUSALEM, 4 APRIL 1955¹

N° 2891 ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD ENTRE LE DANEMARK ET ISRAËL TENDANT À EXONÉRER RÉCIPROQUEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET DE TOUS AUTRES IMPÔTS LES BÉNÉFICES PROVENANT DE L'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE TRANSPORTS MARITIMES ET AÉRIENS TEL-AVIV ET JÉRUSALEM, 4 AVRIL 1955¹

Termination.

The above-mentioned Agreement ceased to have effect on 31 October 1966, the date of entry into force of the Convention between Israel and Denmark for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income and capital, signed at Jerusalem on 27 June 1966, in accordance with article 31 (3) of the said Convention.²

Abrogation.

L'Accord susmentionné a cessé ses effets le 31 octobre 1966, date de l'entrée en vigueur de la Convention entre Israël et le Danemark tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur le capital, signée à Jérusalem le 27 juin 1966, conformément à l'article 31, paragraphe 3, de ladite Convention.²

¹ United Nations, *Treaty Series*, Vol 213, p. 283.

² See p. 227 of this volume.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol 213, p. 283.

² Voir p. 227 de ce volume.